

La Préfecture recherche des bénévoles pour agir en faveur de la sécurité routière

*Envie d'être utile aux autres,
de participer à des actions concrètes de prévention pour une route plus sûre ?*

*Vous avez le goût du contact avec le public,
vous aimez le travail en équipe ?*

Devenez Intervenant départemental de la Sécurité routière (IDSR) !!!!

Qu'est-ce qu'un IDSR ?



L'IDSR est un bénévole, issu du secteur privé, public, étudiant ou retraité qui apporte son aide et participe aux actions de prévention en animant les différents ateliers pédagogiques relatifs à la sécurité routière. Placé sous l'autorité du Préfet, il exerce ses missions avec un statut de collaborateur occasionnel de l'État et, à ce titre, il reçoit un ordre de mission pour chacune de ses interventions. La fonction d'IDSR ne fait l'objet de rémunérations ou vacations par l'État. Toutefois, les IDSR bénévoles peuvent demander le remboursement de leurs frais à la préfecture.

Quelles sont les missions d'un IDSR ?

- réaliser des actions d'information et de sensibilisation des usagers ;
- assurer la promotion de la politique locale de sécurité routière ;
- être promoteur de la politique sécurité routière en appui de la coordination ;
- rendre compte de leurs actions pour évaluer et valoriser les actions réalisées (nombre de participants, photos, ...).

Afin de faciliter ses interventions, l'IDSR a, à sa disposition, le matériel pédagogique et les outils de communication disponibles auprès de la Coordination.

Quelle formation ?

Le candidat IDSR doit suivre une formation de deux jours portant sur les points suivants :

- ⇒ découverte de l'accident, de ses causes et conséquences ;
- ⇒ les enjeux de la sécurité routière (l'insécurité routière et ses chiffres, l'organisation de la sécurité routière) ;
- ⇒ connaissances de base (alcool, stupéfiants, fatigue, somnolence, vitesse, ceinture, casque, etc.) ;
- ⇒ l'organisation locale et ses acteurs ;
- ⇒ les moyens d'animation ;
- ⇒ connaissance des partenaires ;
- ⇒ concevoir et réaliser une action.

Vous voulez découvrir notre équipe, participez à une action en binôme avec un IDSR ?

Alors déposez une candidature auprès du pôle sécurité routière de la préfecture, nous vous invitons à compléter la fiche de candidature IDSR, ci-jointe. Cette fiche devra être renvoyée à l'adresse mail suivante :

ddt-coordosr@eure-et-loir.gouv.fr

CANDIDATURE
venant Départemental de
routière (IDSR)

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Candidature à la mission d'Intervenant Départemental de Sécurité Routière (IDSR)

Situation personnelle

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse personnelle :
Tél : Portable :
Mail :

Situation professionnelle

Étudiant(e) Sans emploi Retraité(e) Salarié(e)

Profession :
Employeur :
Adresse :
Tél : Portable :
Mail :

Situation associative

Nom de l'association :
Adresse :
Rôle de l'association :

Expérience et motivation

1 – avez-vous déjà exercé la fonction d'IDSR ? OUI NON

Si oui :

Dans quel département ?

Avez-vous suivi la formation initiale ? OUI NON

2 – avez-vous suivi des formations autres ou complémentaires de sécurité routière ? OUI NON

Si oui, lesquelles ?

3 – avez-vous déjà participé à des actions de sécurité routière ? OUI NON

Si oui, lesquelles ?

4 – quelles sont vos motivations ?

.....

.....

.....

5 – quelles sont vos attentes ?

.....

.....

.....

6 – quelles sont, selon vous, les connaissances que vous pourriez apporter au réseau des IDSR ?

.....

.....

.....

7 – avez-vous des thèmes et public de prédilection pour vos interventions ?

- vélo 2 roues motorisés distracteurs alcool / stupéfiants
- enfants jeunes adultes séniors

Cette candidature est à adresser par courriel à l'adresse ddt-coordosr@eure-et-loir.gouv.fr

accompagnée des pièces suivantes :

une copie de votre pièce d'identité

une copie de votre permis de conduire

